

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 48 (1975)

Heft: 8

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement : assemblée générale annuelle du samedi 31 mai 1975 à Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union suisse pour l'amélioration du logement

Assemblée générale annuelle du samedi 31 mai 1975 à Fribourg

10

Procès-verbal

de l'assemblée générale annuelle de la Section romande de l'USAL, à Fribourg, Hôtel Gambrinus, le samedi 31 mai 1975, à 10 heures.

Présidence: M. B. Vouga, président
Président d'honneur: M. A. Maret
Bureau: M. R. Gay, vice-président
M. F. Hermenjat, secrétaire
M. A. Rizzetto, caissier
Rédacteur : M. P.-E. Monot
Invités et membres: selon listes signées
Excuses, selon communication.

Ordre du jour

1. Salutations, communications et ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 1974
3. Rapport du président et du rédacteur de l'*«Habitation»*
4. Rapports du caissier et des vérificateurs
5. Discussion des rapports et vote
6. Divers et propositions.

IIe partie

Exposé de M. Gérard Bourgarel, sous le titre:
«La restauration de bâtiments et quartiers anciens»

M. *Bernard Vouga*, président, salue l'assistance et ouvre l'assemblée générale ordinaire de la Section romande de l'USAL à 10 h. Il remercie chacun de sa présence et salue particulièrement les autorités du canton et de la ville de Fribourg, représentées par M. Georges Friedly, président du Grand Conseil, M. Pierre Dreyer, conseiller d'Etat et M. Nussbaumer, syndic, ainsi que M. Michel Clément, adjoint de l'Office cantonal du logement. La date n'a, malheureusement, pas été favorable à chacun et nous devons excuser l'absence du président central et du secrétaire du Comité central de l'USAL, MM. Maurez et Zurcher. M. Gerber, membre du Comité central, est aussi empêché, mais nous représentera au Congrès de Davos, le 14 juin. MM. Mugny, conseiller national, M. Cardinaux, de la VPOD, Mme Lilla, de la Demeure féminine, MM. Chapallaz, Dumas, Follonier, Muller, Weber, membres du comité, nous demandent aussi d'excuser leur absence.

L'ordre du jour prévoit, en deuxième partie, une conférence de M. Gérard Bourgarel, qui est, aujourd'hui, particulièrement bienvenu.

1. L'assemblée a été régulièrement annoncée et convoquée de sorte qu'elle peut siéger valablement. L'ordre du jour a été présenté en même temps que la convocation. Il est admis sans remarque.

2. Le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 11 mai 1974, à Crissier, a été distribué et reproduit par la revue *«Habitation»*. Il est adopté sans remarque avec remerciements au secrétaire.

3. Rapport du président

(Ce rapport rédigé par le président au nom du comité sera publié par la revue *«Habitation»*)
Rapports du rédacteur de la revue «Habitation»
(Consulter également ce rapport imprimé.)

4. Rapports du caissier et des vérificateurs

Les comptes ont été distribués avec la convocation après avoir été récapitulés par M. Rizzetto, caissier. Celui-ci signale une faute de frappe à la dernière ligne du bilan où le résultat du compte PP doit figurer par Fr. 2248.80.

Le rapport des vérificateurs est lu par M. Emile Pernet.

5. Discussion des rapports et votes

Les rapports sont approuvés sans discussion avec remerciements par vote à mains levées, sans avis contraire.

6. Divers et propositions

M. A. Bussey, conseiller national, à la demande du président, invite l'assemblée à donner son approbation au texte d'une résolution qu'il serait urgent d'adresser aux Chambres fédérales. Celles-ci vont en effet commencer leur session d'été dès lundi, et voteront peut-être, la semaine prochaine, les crédits nécessaires à la mise en application de la nouvelle loi d'encouragement à la construction de logements. Certains voudraient que les crédits soient orientés sous la forme de subSIDes aux locataires pour faciliter l'occupation des logements chers qui ne trouvent pas preneurs. Cette politique nuirait d'emblée à la poursuite de la construction de logements à but social. Après discussion, l'assemblée approuve ce projet de résolution à l'unanimité moins une voix, dans la rédaction suivante:

Résolution

Les Chambres fédérales, dans leur session du 6 juin 1975, sont appelées à se prononcer sur le montant de l'aide que la Confédération apportera aux promoteurs de logements sociaux dans le cadre de l'application de la Loi fédérale d'encouragement à la construction de logements et à l'accession à la propriété, ainsi qu'à la rénovation de bâtiments anciens, votée par le peuple en décembre 1974.

La Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, réunie le 31 mai 1975, à Fribourg, en assemblée générale an-

nuelle, invite les représentants du peuple et des cantons à soutenir les propositions du Conseil fédéral, tant il est vrai que, même s'il existe sur le marché un nombre d'appartements vacants ou chers, il est indispensable de poursuivre l'effort entrepris depuis plusieurs années pour construire et rénover des habitations pour la population la plus défavorisée du pays.

Section romande de l'USAL.

Le secrétaire est chargé de procéder au tirage de ce texte d'urgence et d'en faire parvenir 300 exemplaires à la Chancellerie fédérale pour lundi matin 2 juin.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée annuelle est close à 11 h. 15.

Elle reprendra ses travaux après une courte récréation pour entendre l'exposé de M. G. Bourgarel, de Civitas Nostra, sur «la restauration de bâtiments et de quartiers anciens».

Le secrétaire: F. Hermenjat

Rapport du comité

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Il est toujours intéressant, avant d'établir le bilan de l'exercice écoulé et de rassembler les éléments d'un rapport annuel, de jeter un bref coup d'œil sur les rapports précédents, rédigés exactement à la même époque, un, deux, trois ans plus tôt. Cela donne une vision en raccourci du cours des choses parfois assez révélatrice de la relativité des actions que nous entreprenons et des jugements que nous pouvons porter.

Sans vouloir paraître désabusé, il faut bien constater qu'à cet égard la période que nous venons de traverser, plus que toute autre, et certes pas seulement dans le domaine qui nous occupe, a vu vaciller un certain nombre de certitudes.

Pour ce qui concerne le logement, en tout cas, on ne peut se départir d'un sentiment d'amertume, à considérer la manière dont nous avons été pris de court. Car l'affligeant n'est pas tellement de constater que personne n'avait prévu l'évolution que nous venons de connaître ou en tout cas sa soudaineté, mais de réaliser qu'elle s'est produite justement au moment où tout un train de mesures pertinentes étaient enfin engagées, en leur ôtant une bonne partie de leur effet.

Il faut hélas se rendre à la triste évidence que dans une société en mutation rapide comme celle d'aujourd'hui, la conjoncture sert toujours ceux qui ne s'embarrassent pas de considérations générales et qui n'ont d'autres soucis que d'en cueillir rapidement les fruits quand ils sont mûrs, tandis que ceux qui pensent à des notions aussi abstraites que l'intérêt général, l'élévation du niveau de qualité, ou simplement l'équité, se heurtent à une force d'inertie qui les condamne à arriver après la récolte.

Ce décalage est frappant en ce qui concerne le logement.

On a mis sur le marché, ces dernières années, une quantité considérable de logements, mais sans se préoccuper suffisamment de la nature des besoins réels. On a ainsi épuisé quantitativement la demande, sans mettre à profit celle-ci pour des études systématiques de rationalisation et d'amélioration et, au

moment où l'on prend mieux conscience des responsabilités des constructeurs et de la nécessité de procéder à des analyses et des recherches plus poussées, on s'aperçoit que la plupart des programmes qui auraient permis des expériences pilotes, ont été, à quelques rares exceptions près, réalisés de façon routinière, et qu'on a ainsi gâché des occasions qui aujourd'hui ne se représenteront plus. On vient de mettre en place, à tous les échelons, des dispositifs enfin adaptés et orientés vers une approche plus rigoureuse du problème et les responsables s'interrogent en constatant que les bonnes cartes ont déjà été jouées.

Un exemple: sur le nombre considérable de logements construits ces dernières années dans le canton de Vaud, la plupart l'ont été en ordre dispersé et l'on peut compter sur les doigts de la main les cas où il a été possible d'envisager des opérations réellement concertées portant sur un nombre d'appartements suffisant pour justifier une certaine recherche dans le mode de groupement et l'organisation du logement, de sorte que, par rapport à certains pays et même à la Suisse allemande, on s'est cantonné dans des solutions conventionnelles. Conscients de ce retard, un certain nombre de responsables se sont réunis pour étudier une formule capable de faire progresser la question. Sur l'initiative de professeurs du Département d'architecture de l'EPFL et sous la présidence de l'Office cantonal du logement, une série de conférences ont groupé les représentants de la plupart des organismes qui s'occupent de l'habitation afin de mettre sur pied un concours d'architecture selon une formule nouvelle propre à promouvoir la recherche.

Ces séances auxquelles plusieurs membres de notre section ont été associés se sont révélées passionnantes à suivre et l'accueil a été unanimement favorable. Mais il a fallu se rendre à l'évidence; il est aujourd'hui très problématique de réunir comme on aurait pu le faire il y a cinq ans les conditions nécessaires à cette expérience simplement parce que l'ordre de grandeur minimum de l'opération n'est plus en rapport avec la situation du marché et cela vraisemblablement pour longtemps.

Une situation saine voudrait que l'équilibre soit assuré entre l'offre et la demande. Or, on assiste aujourd'hui à ce paradoxe d'une offre ayant excédé les besoins et d'une demande pourtant toujours insatisfaite. Ce paradoxe illustre bien, s'il en était besoin, l'inadéquation qui a toujours régné entre la production, ses méthodes, son financement, ses buts propres d'une part, et de l'autre les besoins réels. On s'est servi de la surchauffe économique qui permettait, grâce au léger retard quantitatif de l'offre sur la demande, entretenue en permanence, de ne pas tenir compte des aspects qualitatifs du problème sans mettre à profit les occasions souvent idéales que cette surchauffe même donnait de progresser.

C'est un trait dominant, il faut le dire, de notre civilisation occidentale qui gaspille allégrement ses munitions dans une fuite en avant euphorique et attend que les ressources soient épuisées, ou près de l'être, pour s'aviser de procéder à d'autres investigations.

On a assisté à la montée vertigineuse des prix de terrains, à l'édification désordonnée d'habititations souvent mal raccordées aux réseaux, on a enfin prévu des dispositions dans la législation sur l'aménage-

ment du territoire et l'encouragement à la construction de logements pour résérer des terrains, pour les équiper rationnellement de manière non seulement à optimiser les coûts mais à permettre des opérations cohérentes. Mais pendant tout le temps qu'on mettait à prendre conscience de ces nécessités, à les formuler et à légiférer, la machine tournait, grignotant à gauche, à droite, saccageant les sites, gaspillant les ressources.

Nous avons maintenant des outils tout neufs et bien affûtés pour un travail soigné, mais l'ouvrage est déjà exécuté avec les moyens du bord, non sans défauts, et à quel prix.

Ces constatations désabusées ne doivent cependant pas nous décourager, pas plus que les occasions manquées ne doivent nous faire oublier celles qui se présentent aujourd'hui, et il s'en présente en effet de nouvelles, non dénuées d'intérêt.

Tout d'abord, l'époque est propice à la réflexion et à la reconsideration des objectifs. La période fébrile ne suscitait guère l'approfondissement des recherches, maîtres d'ouvrages, architectes, entreprises, étant constamment talonnés par le temps et le suremploi. L'ère d'austérité qui s'instaure doit permettre de faire le point et d'effectuer des études jusqu'ici refoulées. Elle doit nous permettre aussi de mieux apprécier, respecter et mettre en valeur notre patrimoine, qu'il soit immobilier, historique, ou naturel.

Cette période d'accalmie après l'expansion, doit aussi susciter une réflexion sur notre passé, sur la valeur de ce dont nous avons hérité, sur nos sites naturels et historiques.

Il nous faut réapprendre à tirer parti des immeubles qui peuvent encore servir, non seulement lorsque leur valeur historique ou esthétique le mérite, mais aussi lorsque simplement il serait inutile de les sacrifier au nom d'une expansion, d'un progrès, dont nous mesurons d'ailleurs toujours plus la précarité.

Il faut reconnaître qu'en matière de rénovation, nous n'avons pas accumulé ces derniers temps une expérience considérable, préoccupés que nous étions de construire du neuf. La littérature professionnelle présente dans ce domaine de sérieuses lacunes en regard de l'hypertrophie des publications sur la construction neuve.

C'est pour combler cette lacune que notre commission technique a édité un petit ouvrage «Unterhalt und Erneuerung von Altwohnungen» qui analyse en détail l'ensemble des problèmes qui se posent en face de l'alternative: faut-il démolir ou moderniser ? Il est significatif, à ce propos, de remarquer que la législation fédérale nouvellement mise sur pied pour la construction de logements a évolué dans ce domaine entre le message du Conseil fédéral du 17 septembre 1973 et le rapport du délégué accompagnant le projet d'ordonnance récemment communiqué.

La rédaction de l'article 43 de la loi sonne de façon plutôt restrictive. La rénovation est présentée comme une possibilité, pour autant que le coût soit équivalent aux constructions neuves, et le commentaire correspondant du message va même jusqu'à limiter l'aide fédérale à des cas particuliers, à *l'exclusion de l'assainissement de vieux quartiers*.

En revanche l'article 66 de l'ordonnance parle déjà d'encouragement et le paragraphe 24 du rapport l'accompagnant commence par insister sur l'importance de la rénovation d'anciens logements.

Il ajoute plus loin qu'on fera même exception pour une fois aux principes de la subsidiarité de l'aide, c'est-à-dire que l'on pourra bénéficier de l'aide fédérale même si des versements à fonds perdus ont été effectués à titre de subvention à la protection du paysage et des monuments.

Enfin il contredit le commentaire du message, pourtant de seulement une année et demie antérieur, en précisant que ces dispositions s'appliqueront entre autres aux rénovations de vieux quartiers des villes. C'est dire que la prise de conscience à laquelle nous assistons aujourd'hui est double. D'une part on mesure le gaspillage économique auquel nous avons procédé en sacrifiant allégrement des immeubles que parfois rien ne condamnait hormis une rentabilité érigée en principe absolu. D'autre part on se rend mieux compte de la valeur sociale de certains tissus urbains irremplaçables, sans parler de la tendance relativement récente à limiter la densité des centres urbains toujours plus sollicités par le trafic professionnel.

Dans cette optique, il faut se garder de ne considérer comme dignes de protection que les maisons du XVIII^e siècle, ou antérieures. Les maisons du début de ce siècle sont aussi menacées et on a eu raison de s'alarmer de la disparition injustifiée d'un nombre incroyable d'entre elles au moment où l'on commence à s'apercevoir de leur valeur architecturale, longtemps méprisée à tort comme tout ce qui touche au passé récent.

Les architectes doivent s'entraîner, désormais, à un exercice qui n'est finalement pas, et de loin, le moins intéressant, qui consiste non plus à trouver les formes et les structures les mieux adaptées aux fonctions de leurs programmes, mais à utiliser au mieux des formes et des structures préexistantes pour les adapter à nos fonctions. Il y faut autant d'invention, autant de méthode, autant de sensibilité, sinon plus, et la satisfaction qu'ils en retireront si l'exercice a atteint son but sera même double, puisqu'ils auront rempli deux exigences au lieu d'une, celle de donner une enveloppe convenable à un contenu et celle de redonner vie à une enveloppe menacée de ruine.

Ils auront, en prime, la satisfaction supplémentaire d'avoir relevé le défi de faire coïncider, en les rendant complémentaires, ces deux nécessités.

Si nous sommes aujourd'hui à Fribourg, ce n'est pas par hasard, cette ville offrant un exemple particulièrement significatif en cette année européenne du patrimoine architectural, de la manière dont cette problématique se pose et peut se traiter. Il s'agit de plus en plus, à tous les niveaux, à l'échelle mondiale comme à l'échelle régionale ou locale, de considérer le développement non plus comme un processus de croissance indifférencié et impératif, mais comme le jeu de complémentarités intégrées dans un système harmonieux ou organique.

Cela implique que chaque partie de l'ensemble doit faire bénéficier le système entier de sa propre virtualité et que l'insuffisance d'un organe porte préjudice finalement au corps tout entier. Dans ce type de système, même les ressources dont la rentabilité n'est pas immédiate ni évidente, doivent faire l'objet de soins attentifs car on ne peut plus rien sacrifier sans en payer le prix tôt ou tard. Cela est vrai pour les ressources non renouvelables auxquelles il faut assimiler le patrimoine historique.

Une ville comme Fribourg voyait il y a une dizaine d'années des secteurs entiers de son tissu urbain, riche de potentialité, se dégrader dangereusement faute d'être intégrée dans le réseau général et unilatéral du développement économique.

Des efforts soutenus et réguliers ont permis depuis d'en faire des éléments importants de la vie culturelle et touristique de la ville. Nous aurons le plaisir d'écouter tout à l'heure M. Bourgarel nous en parler plus longuement.

Venons-en maintenant à l'activité du comité pendant le dernier exercice.

Cette activité est centrée essentiellement sur l'ensemble des problèmes liés à la mise sur pied de tout l'appareil destiné à appliquer la nouvelle loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements qui, comme vous le savez, a été adoptée le 4 octobre 1974 par les Chambres et mise en vigueur le 10 mars 1975 par le Conseil fédéral, avec effet rétroactif au 1er janvier 1975. La situation se présente, il faut le dire, de façon complexe et même, à certains égards, ambiguë.

C'est principalement les rôles respectifs des interlocuteurs en présence qui sont encore définis de façon peu claire et qui sont en suspens.

Ces interlocuteurs sont d'une part l'Office fédéral du logement, créé en vertu de l'art. 54 de la loi, chargé d'exécuter la loi, c'est-à-dire d'attribuer l'aide de la Confédération, et d'autre part, les destinataires de l'aide qui sont soumis à certaines règles, selon leur nature.

On se souvient que l'USAL a contribué pour une part essentielle à la constitution d'une société, Logis Suisse SA, dont la fonction devait précisément être de jouer ce rôle de destinataire par définition, à un moment où la Confédération était soucieuse d'avoir à disposition un maître de l'ouvrage résolu à utiliser la loi. Mais la loi et son ordonnance prévoient aussi d'autres destinations, soit toutes les organisations s'occupant de logements d'utilité publique.

On a ainsi deux sortes de destinataires, ceux qui peuvent bénéficier de l'aide sous forme d'une participation au capital, les sociétés dites faîtières, dont un petit nombre sont reconnues par la Confédération, et les autres, qui bénéficient seulement de prêts et de cautionnements. Logis Suisse et l'USAL sont déjà considérées comme organisations faîtières en Suisse alémanique, appelées, en principe, à fonctionner comme filtre et comme caution à l'égard des autres destinataires qui leur seraient affiliés.

L'affaire se complique si l'on sait qu'en principe il y a incompatibilité entre le rôle d'organisation faîtière et celui de promoteur, qui était pourtant un des buts de Logis Suisse.

C'est dans ce contexte assez byzantin que votre comité a essayé de définir la position qui lui semblait la plus appropriée au cas de la Suisse romande, qui vient encore compliquer le problème, sachant que notre région doit disposer de toute manière d'une organisation faîtière, selon les vœux de la Confédération.

Il l'a fait avec prudence, par l'intermédiaire d'un petit groupe de travail formé de MM. Picot, Gay et Vouga qui a pris divers contacts et inventorié un certain nombre de possibilités.

La solution définitive n'est pas encore arrêtée, cela d'autant plus que la fonction précise des organisations faîtières n'est pas définie et qu'il semble même,

aux dernières nouvelles, qu'elle soit appelée à perdre de son importance.

Parmi les solutions envisagées, retenons celle de la création d'une succursale de Logis Suisse en Suisse romande, cela pour mieux tenir compte des contacts directs à prendre sur place, tout en évitant une dispersion des forces, mais avec l'inconvénient d'une direction en dernier ressort à Zurich.

L'alternative est une société indépendante à laquelle serait intéressé Logis Suisse et réciproquement, avec l'avantage d'une direction locale mais avec l'inconvénient d'une dispersion des efforts.

A partir du moment où la question se pose pour la Suisse allemande de la création d'une nouvelle société distincte de Logis Suisse promoteur, pour jouer le rôle d'organisation faîtière, on s'oriente alors vers une formule analogue pour la Romandie, Logis Suisse promoteur restant centralisé mais avec un bureau local étroitement lié à la société faîtière romande.

A l'heure qu'il est, le problème est à reprendre puisque le rôle des sociétés faîtières est remis en question et que par ailleurs les statuts de l'USAL, tant suisse que romande, sont en train de devoir être adaptés à la nouvelle situation.

Le comité étudie l'affaire de très près et vous orientera sur son évolution.

Parallèlement, le comité de la section romande a participé aux travaux du Comité central par ses représentants, MM. Ayer, Bussey, Gerber et Gay, et à ceux de différentes commissions nommées pour l'examen de la nouvelle loi fédérale et à son ordonnance d'application. Elle a participé également à ce titre au groupe de travail chargé de dresser une liste de questions à M. Guggenheim en vue de la séance d'information du 30 novembre à Berne qui réunissait plus de 300 personnes.

Les représentants de la section romande à la commission technique, MM. Duperier et Vouga, ont participé à la publication de la monographie sur la rénovation et l'entretien des anciennes habitations ainsi qu'à l'examen des critères de jugement applicables aux projets de construction.

La revue «Habitation», bien que touchée par la récession comme toutes les autres revues dépendant des annonceurs de la construction, et devant diminuer le nombre de ses pages, continue à bien se porter malgré quelques avatars administratifs heureusement passagers et les critiques de ceux qui la jettent avant de l'avoir lue. Elle a dû malheureusement déplorer le décès de deux personnalités éminentes à qui elle devait beaucoup, Mme Isabelle de Dardel et M. Arnold Hoechel.

Mme de Dardel assurait avec talent une chronique dans laquelle elle faisait bénéficier notre revue de sa culture et de sa sensibilité. Nous perdons avec elle une collaboratrice de haut niveau dont l'engagement et la générosité, unanimement respectés, seront difficilement remplacables.

M. Arnold Hoechel, membre d'honneur de notre section, ne se manifestait plus guère ces dernières années, mais sa contribution à notre revue, dont il fut longtemps rédacteur, ainsi qu'à l'habitation sociale et à l'urbanisme où il jouera un rôle important, fut essentielle.

Je prierai l'assemblée de bien vouloir se lever et observer quelques instants de silence pour honorer la mémoire des disparus. Je vous remercie.

Comptes

Les comptes pour l'exercice 1974, présentés par notre caissier, M. Rizzetto, laissent apparaître un déficit de Fr. 2248.80. Cette perte provient principalement de l'augmentation de la cotisation due à la Caisse centrale, augmentée de Fr. 0.50 par appartement dès 1974.

Au 31.12.74, le capital s'élève à Fr. 23 547.75. (1973: Fr. 25 796.55).

Le Fonds de propagande dispose à fin 1974 d'un montant de Fr. 22 499.20. La contribution versée à ce compte est actuellement de Fr. 0.70 par appartement. Nous vous proposons de la réduire, dès 1975, à Fr. 0.40, le Fonds n'étant pas souvent utilisé; cela nous permettrait ainsi de limiter le déficit éventuel de la Section romande pour le prochain exercice.

Le compte d'exploitation de la revue «Habitation» se solde par un bénéfice de Fr. 3984.—. Le capital au 31.12.74 se monte ainsi à Fr. 12 854.95. (1973: Fr. 8 870.95).

Rapport de vérification des comptes pour l'exercice 1974

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, En exécution du mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée ordinaire du 11 mai 1974, nous avons procédé à la vérification des comptes de notre section pour l'exercice 1974.

Au cours de nos investigations, nous avons notamment vérifié toutes les charges de l'exercice sur la base des pièces justificatives et contrôlé, en outre, par voie de sondages, l'encaissement des cotisations versées par les membres.

Enfin, nous avons pu constater la concordance du compte d'exploitation du journal «Habitation», du compte de pertes et profits, du bilan auxiliaire de l'«Habitation» ainsi que du bilan général avec les chiffres issus du grand-livre.

Le compte d'exploitation de la revue «Habitation» solde par un bénéfice de Fr. 3984.— et le compte de pertes et profits de la section laisse apparaître une perte de Fr. 2248.80.

L'augmentation des frais généraux qui de 1973 à 1974 passent de Fr. 983.— à Fr. 2943.— est notamment justifiée par l'organisation de l'assemblée générale (frais de transport, de conférenciers et de location d'un film).

Nous nous plaisons à relever l'excellente tenue des comptes et félicitons le caissier de section pour son travail.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les comptes pour l'exercice 1974 tels qu'ils vous sont présentés.

Les vérificateurs:

Suzanne Vuillemin Emile Pernet

Rapport de la rédaction de «Habitation»

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Pour la troisième fois depuis 1973, j'ai à faire devant vous le rapport annuel de la rédaction de la revue «Habitation». L'année dernière, je vous avais dit tout l'intérêt et toutes les satisfactions que je trouve dans cette tâche de rédaction. Je vous ai cependant caché quel était l'aspect de ce travail qui m'effraie le plus, et pour lequel je me sens le moins

fait: c'est quand je suis à cette table pour vous présenter justement ce rapport annuel, dans la mesure où la revue doit — ou devrait parler d'elle-même. Cela dit, il s'agit de faire un rapide tour d'horizon sur les événements qui ont marqué la revue au cours de 1974. Le comité de rédaction et le rédacteur ont été très peinés par le décès de Mme Isabelle de Dardel, collaboratrice régulière et appréciée, et membre du comité de rédaction de «Habitation». Le comité de rédaction est en train de prendre des mesures pour que la chronique dont elle s'occupait ne soit pas abandonnée, mais reprise en charge.

Rappelons brièvement les thèmes principaux abordés par la revue, au cours de l'année 1974: on relève des articles traitant de l'organisation urbaine et de la vie dans les quartiers modernes, en Suisse comme à l'étranger, et même jusqu'en Chine, en passant par le Danemark. Les problèmes d'urbanisme et d'aménagement du territoire n'ont pas été négligés, encore que la place qui leur a été accordée était intentionnellement un peu moindre que les années précédentes. Plusieurs études concernant la préservation des monuments et des sites historiques urbains ont été publiées, notamment, par exemple sur un quartier de la vieille ville de Genève, et un intéressant article sur l'historique du mouvement de conservation de la vieille ville de Fribourg.

Ainsi que nous vous l'avions annoncé l'année dernière, le numéro d'octobre de la revue a été consacré à la publication des exposés faits lors d'une journée d'étude organisée par l'ASPA, concernant les problèmes du bruit des routes et des autoroutes, et des moyens d'en protéger l'habitat. Enfin, ont également été traités des problèmes d'architecture, de projection architecturale, et même d'enseignement de l'architecture. Au total, 670 pages, dont la moitié — soit 335 — réservées au contenu rédactionnel, l'autre partie à la publicité.

Il faut relever ici une retombée de la conjoncture sur les insertions publicitaires, qui ont été en 1974 un peu moins nombreuses qu'en 1973, ce qui a entraîné une diminution d'environ dix pour cent du nombre de pages. Il faut s'attendre à ce que ce phénomène se manifeste de nouveau en 1975, et peut-être même d'une manière plus accentuée: c'est d'ailleurs le cas de la presse suisse dans son ensemble, aujourd'hui. Pour autant que cette diminution ne soit pas trop forte, il convient d'y voir des aspects positifs, à savoir un «dégraissage», et la possibilité d'un retour à une revue moins pléthorique, et plus musclée, si on peut oser cette métaphore.

Il faut aussi mentionner certains problèmes d'administration qui ont un peu entravé la bonne marche de la revue, surtout en ce qui concerne la gestion du fichier des abonnés, assurée par les IPL, qui impriment le journal. Mais il semble que ces problèmes sont maintenant résolus. Par contre il peut arriver que la revue sorte avec quelques jours de retard, sans que la responsabilité ni de la rédaction ni des IPL soit engagée: j'en donne un exemple tout récent: alors que le numéro d'avril était presque sous presse, l'auteur d'un long article, insatisfait de son œuvre, a jugé bon de retirer son manuscrit pour le remettre en chantier; d'où, pour la revue, une parution retardée, ce retard se répercutant plus ou moins sur les deux ou trois numéros suivants. Heureusement, de telles circonstances sont plutôt rares. Signalons par contre que le passage de

Sicoop-Schœnberg Fribourg

Cette réalisation récente de la Sicoop à Fribourg a fait l'objet d'une visite par les participants à l'assemblée générale annuelle de l'USAL romande, sous la conduite de l'architecte. Il faut souligner l'intérêt et l'originalité du parti en semi-duplex, solution fort rare en Suisse romande, et dont l'emploi témoigne de l'esprit d'entreprise et du dynamisme de la Sicoop.

15

l'impression typographique au procédé offset s'est très bien opéré, ce qui a permis d'aérer bon nombre de numéros par des illustrations dans le texte: un effort accru sera fait dans ce sens, pour mieux marier le texte et l'image.

Quels sont les projets et les perspectives pour 1975 ? Tout d'abord, il faut maintenir le plus ouvert possible l'éventail des thèmes traités, à l'intérieur, bien sûr, de la problématique propre à la revue, à savoir l'habitat, au sens large du terme, de la cellule-logement jusqu'à l'aménagement du territoire. D'autre part, maintenir et développer les rubriques dont nous vous avions parlé en 1974, et que nous essayons de rendre les plus permanentes possible. Rappelons qu'il s'agit de l'actualité du logement, de la vie des coopératives d'habitation, et de la chronique que tenait Mme Isabelle de Dardel, ces rubriques devant permettre au lecteur de trouver une ligne de continuité au travers des divers numéros de la revue. Alors que, les années précédentes, des thèmes tels que les places de jeux pour enfants, ou le problème des nuisances routières ou encore l'animation des quartiers, avaient été développés activement, pour 1975, nous désirons porter un accent particulier sur un problème, auquel les coopératives d'habitation sont souvent confrontées dans leurs réalisations: il s'agit du logement des personnes âgées, et des besoins spécifiques du troisième âge en matière d'infrastructure, d'équipements et d'aménagement de l'environnement construit: c'est là un problème important, à la fois politique, social et architectural, qu'il conviendra de traiter sous ces divers aspects.

Je terminerai ce bref rapport en rappelant aux coopératives qu'une rubrique leur est consacrée: il serait bon qu'elles nous fassent parvenir, même sous forme très succincte, par exemple leur rapport annuel de gestion ou leur compte rendu d'assemblée ou de comité, pour que cette rubrique «La vie des coopératives d'habitation» puisse ainsi jouer son rôle d'information réciproque et d'échange d'expériences.

Pierre-Etienne Monot,
rédacteur de «Habitation»

«Restauration de bâtiments et quartiers anciens»

Pour des raisons de manque de place, nous reportons au numéro de septembre la parution de l'exposé de M. Gérard Bourgarel. Ce numéro 9 comprendra encore d'autres articles traitant du même sujet.

Architectes associés Fribourg

Th. Huber, J. Pythoud, Cl. Schröter.

Collaborateurs: J.-P. Chablais, A. Lanthmann.

Deux bâtiments d'appartements HLM, système semi-duplex, comprenant chacun:

12 appartements de 2 1/2 chambres,	24 en tout
18 appartements de 3 chambres,	36 en tout
24 appartements de 4 chambres,	48 en tout
6 appartements de 5 chambres,	12 en tout
60 appartements par bâtiment	120 en tout

Les appartements de 2 chambres et demie sont disposés de plain-pied aux niveaux des rues intérieures; ils sont plus particulièrement destinés aux handicapés et aux personnes âgées. Ils ont une orientation unilatérale, à l'est ou à l'ouest.

Tous les autres appartements sont du type semi-duplex sur deux niveaux décalés d'un demi-étage: ils sont traversants avec double orientation est et ouest. Les dimensions en plan des immeubles sont de 57 m. 12 et 14 m., soit une surface de 800 m². Le rez-de-chaussée est conçu en portique abritant l'entrée et les locaux de service pour les voitures d'enfants, les jouets d'extérieur, les bicyclettes, les boîtes à lettres et à lait, et pour les ordures ménagères. Ces locaux occupent une surface de 300 m², ce qui laisse 500 m² environ de «préau» couvert pour l'accès et différentes activités sous abri (jeux, conversations, entretien de petits véhicules, etc.). Les plafonds du portique sont à la hauteur d'environ 2 m. 40 ou 3 m. 70 selon qu'on se trouve sous les zones basses ou hautes issues du système semi-duplex.

Les appartements sont répartis sur sept et huit étages dans deux ailes de longueurs inégales de part et d'autre de la cage des circulations verticales comprenant un escalier de sécurité et deux ascenseurs à commandes coordonnées dont l'un de grandes dimensions pour le transport d'objets encombrants.

Trois rues, tous les deux étages et demi, distribuent chacune vingt appartements. Les appartements semi-duplex sont organisés sur le schéma suivant: pièces de séjour et loggias à l'ouest, chambres à coucher à l'est, locaux sanitaires dans la zone centrale. Les sanitaires sont divisés en deux locaux: salle de bain avec baignoire et lavabo, WC avec lavabo. Les appartements de 4 et 5 chambres disposent d'un local de rangement.

Le sous-sol abrite les caves et les abris antiaériens, tandis que les locaux de lavage et de séchage sont situés en toiture.